

Sécurité nucléaire : L'UNSA dit non à la fusion !

Un projet de loi relatif au rapprochement de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a été soumis en urgence au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat du 16 novembre 2023. L'UNSA Fonction publique s'est opposée à ce texte.

Le système actuel a fait ses preuves. Il est reconnu internationalement. Il permet d'informer le public et participe à l'acceptation du nucléaire par les citoyens. De plus, ce système répond aux exigences en termes de sûreté-radioprotection et de sécurité d'une potentielle évolution d'envergure du parc électronucléaire.

Ce nouveau projet de fusion suscite de nombreuses inquiétudes. Son examen en urgence ne permet de s'assurer, ni des conditions essentielles à la sécurité nucléaire française, ni de la transparence et du contrôle démocratique.

Recherche, expertises généralistes et spécialisées, inspection des installations et connaissance du terrain, contribution à l'élaboration de la réglementation, pouvoirs de coercition et de sanction, gestion des situations d'urgence, surveillance de l'environnement, information du public sont actuellement répartis entre les deux entités, séparées, afin d'éviter de se trouver dans une situation de juge et partie. L'UNSA est attachée à la séparation de l'expertise et de la décision.

Demain, les phases de conception de l'instruction seront intégrées avec le contrôle au sein d'une nouvelle Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Même si la séparation des processus d'instruction, d'expertise et de recherche est définie dans le projet de texte du gouvernement, on peut s'interroger sur les responsables qui seront décisionnaires et sur leur indépendance.

C'est pourquoi l'UNSA Fonction Publique, en accord avec l'UNSA, a voté contre ce texte.

L'UNSA Défense, faites la différence !

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision



L'avis de l'UNSA Défense

- Au regard des transferts de personnels induits par ce projet de fusion, l'UNSA défense, à ce stade aurait souhaité en être informé
- En effet, dans le rapport à l'origine de ce projet de texte, deux des options visent l'organisation de notre ministère dans ce domaine.
- Ce sujet serait-il passé sous les radars ?

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

www.facebook.com/UNSADefense

[Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)